



## Fumer sur un balcon d'une chambre collective

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 février 2007

---

Bonjour. Est-il possible de fumer sur un balcon d'une chambre collective militaire, située elle même dans une enceinte militaire.

Réponse :

- Le décret du 15 novembre 2006 n'interdit pas de fumer dans les espaces non couverts de ce type de lieu.
- Cela ne crée pas pour autant un droit d'y fumer. Le responsable du lieu est, en effet, en droit d'élargir cette interdiction à tous les emplacements qui relèvent de son autorité.